

Réseau des référents handicap dans les organismes de formation de la région Centre

-

Le rôle de l'Etat dans les politiques d'insertion des personnes handicapées

28 avril 2016

I / l'Etat acteur de l'insertion des personnes handicapées

Financement et animation de dispositifs

- Fonctionnement et aide au poste des ESAT (ARS – crédits Etat)
- Fonctionnement et aide au poste des Entreprises Adaptées (DIRECCTE)
- Paiement de l'AAH (via les CAF, après décision de la CDAPH)
- Mobilisation des contrats aidés

Instructions de dossiers et contrôle

- Recours DOETH et RLH (DIRECCTE)
- Instruction des accords d'entreprise TH (DIRECCTE)
- Enregistrement des transferts temporaires d'établissements pour enfants et adultes handicapés (DDCS)
- Attribution des cartes de stationnement pour personnes handicapées suite à l'instruction de la MDPH (DDCS)

L'Etat employeur

- Soumis à l'obligation d'emploi des BOE (Tous services)

II / l'Etat pilote de l'insertion des personnes handicapées

II.1. L'Etat pilote

L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées et se doit d'agir en ce sens, dans toutes les dimensions de la vie sociale.

- Art. L114-1 du code de l'action sociale et des familles : toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions.
- Article L114-1-1 du code de l'action sociale et des familles (extrait) : La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, qu'il s'agisse de l'accueil de la petite enfance, de la scolarité, de l'enseignement, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, des aménagements du domicile ou du cadre de travail nécessaires au plein exercice de sa citoyenneté et de sa capacité d'autonomie, du développement ou de l'aménagement de l'offre de service, [...] des aides de toute nature à la personne ou aux institutions pour vivre en milieu ordinaire ou adapté [...].

Echelle	Mission	Quoi
Nationale	Préparation et suivi d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	L'Etat assure le pilotage de la politique de l'emploi des personnes handicapées
	Organiser les Comités Interministériels du Handicap	Définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'État en faveur des personnes handicapées
	Tenir les conférences nationales du handicap	Débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées (tous les 3 ans)
Régionale	PRITH	Cf. focus ci-dessous
	Piloter les Cap emploi	L'Etat préside le comité de pilotage régional
Départementale	Cogestion des MDPH	Financer le fonctionnement et déterminer l'organisation
	Participer à la CDAPH	Membre de la commission



CNOM TH



CIH 2013 - emp



CNH 2014 - conclusions

II.2. Le PRITH

OBJET DU PRITH

L'objet du PRITH est

- de mesurer les disparités de situation sur le marché du travail entre personnes handicapées et personnes valides
- de réduire les écarts identifiés comme étant en défaveur des TH, en optimisant collectivement les moyens et les interventions des acteurs.

CONTENU DU PRITH

Le contenu du PRITH présente et organise, au titre des politiques publiques pour l'emploi des personnes handicapées, les orientations et actions des acteurs de la région Centre sur une période pluriannuelle.

Toutefois, le plan d'action n'intègre pas la totalité des actions et dispositifs mis en œuvre au bénéfice de l'emploi des personnes handicapées.

Les actions qui figurent dans le programme ont été inscrites parce qu'elles relèvent des priorités définies les partenaires.

STRUCTURATION

Plan régional en 4 axes thématiques + le cas éventuel des axes transversaux (traitement de l'information, communication,...) :

- Accès à l'emploi
- Accès à la formation professionnelle (politiques régionales concertées de formation)
- Sensibilisation des employeurs privés et publics
- Maintien dans l'emploi.

Ce plan régional doit se décliner au niveau des territoires (PLITH)

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION DU PRITH CENTRE

Démarrage en 2010,

Plan d'actions 2011 – 2014,

Plan d'actions 2015 – 2017 (2^{ème} génération) en cours

QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE STATISTIQUE

Fiches statistiques trimestrielles de la région Centre

Caractéristiques des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap par rapport au public sans reconnaissance :

- Plus masculins
- Plus âgés
- Moins qualifiés
- Avec des durées de chômage plus élevées
- Un « taux de chômage » plus élevé (environ le double)
- Un accès aux formations de droit commun inférieur à leur poids dans le DEFM